

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

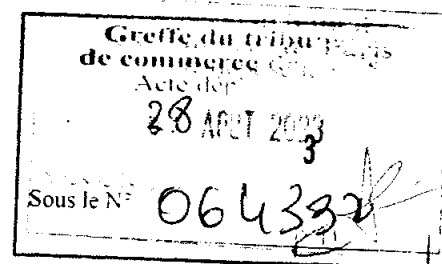
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 09025 Numéro SIREN : 801 906 454 Nom ou dénomination : A VOTRE IMAGE

Ce dépôt a été enregistré le 28/08/2023 sous le numéro de dépôt 64332

SOCIETE : A VOTRE IMAGE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3000 Euros
Siège Social : 38 Avenue Victor Hugo 75116 Paris
R.C.S. : 801 906 454 00013



PROPOSITION D'AFFECTATION

DES RESULTATS DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

Résolution présentée au vote de l'Assemblée

Sur la proposition de la gérance, l'Assemblée décide d'affecter à la :

-- Réserve légale, une somme de Euros : €

-- et de reporter à nouveau le reliquat de Euros..... – 3.162 €

Montant total de la perte de l'exercice écoulé : – 3.162 €

Fait à Paris

Le : 30 Juin 2023

La GERANTE : Mme Caroline KHAYAT

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

SOCIETE : A VOTRE IMAGE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3000 Euros

Siège Social : 38 Avenue Victor Hugo 75116 Paris

R.C.S. : 801 906 454 00013

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE

EXERCICE 2022

Cher associé,

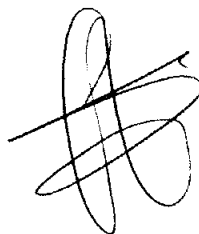
Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial prévu par l'article 50 de la loi 66/537 du 24 juillet 1966.

Conformément aux dispositions légales, nous vous déclarons qu'aucune opération de la nature des conventions visées par l'article 50 de la loi 56/537 du 24 juillet 1966 n'est intervenue entre notre société et l'un de ses membres, qu'il soit gérant ou non gérant.

Fait à Paris

Le : 30 Juin 2023

La GERANTE : Mme Caroline KHAYAT



SOCIETE : A VOTRE IMAGE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3000 Euros

Siège Social : 38 Avenue Victor Hugo 75116 Paris

R.C.S. : 801 906 454 00013

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EXERCICE 2022

L'An deux mille vingt-trois et le trente Juin à dix heures, les porteurs de parts de la Sté A VOTRE IMAGE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au dit Siège Social, sur la convocation adressée par la gérance, en date du 25 Mai 2023, par lettre individuelle, à chaque associé.

La séance est présidée par Mme KHAYAT Caroline qui demande acte, en ouvrant la séance, de la régularité de l'Assemblée, tant que sous celle de convocations, que sous le rapport du quorum, ce que l'Assemblée reconnaît à l'unanimité.

Le Président dépose sur le bureau :

- un exemplaire des statuts ;
- une copie de la lettre de convocation ;
- les rapports de la gérance prévus par la loi et par les statuts.

Il y joint l'inventaire, le bilan et le compte de résultats et fait remarquer que ces divers documents ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, avant la date de l'assemblée, dans les délais légaux, ce que les associés reconnaissent à l'unanimité.

L'ordre du jour prévoit :

- Lecture et approbation éventuelle du rapport de la gérance relatif à la gestion de l'exercice écoulé et du rapport spécial prévu par l'article 50 de la loi 66/537 du 24 juillet 1966;
- Examen et approbation éventuelle des comptes, du bilan, des tableaux de résultats
- Décision à prendre au regard de l'affectation des résultats de l'exercice ;
- Quitus éventuel à accorder à la gérance.



Après lecture des rapports de la gérance, la discussion générale est ouverte.
Au cours d'un échange de vues, des éclaircissements sont fournis ; puis plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont alors mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, donne tout d'abord acte à la gérance de la parfaite régularité de la réunion, puis, après avoir étudié le rapport de la gérance, relatant les opérations de l'exercice écoulé, approuve ledit rapport, ainsi que lesdites opérations, le bilan, les comptes de résultats et de pertes et profits, tels qu'ils ont été déposés au Siège Social, à l'intention des associés, préalablement à l'Assemblée, dans les délais légaux.

Elle accorde, en conséquence, à la gérance, quitus pur et simple, entier et définitif, pour sa gestion, au titre de l'exercice écoulé.

Elle approuve notamment le mode de rémunération de la gérance, les méthodes d'évaluation employées, ainsi que la forme et la présentation des comptes sociaux.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée, ayant écouté la lecture du rapport spécial de la gérance, relatif aux opérations visées par l'article 50 de la loi 66/537 du 24 Juillet 1966, déclare qu'il ne donne lieu à aucune observation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur la proposition de la gérance, l'Assemblée décide d'affecter à la :

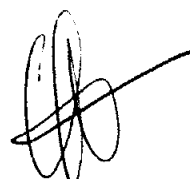
Réserve Légale, une somme de Euros :..... €

et de reporter à nouveau le reliquat de Euros:..... – 3.162 €

Montant global de la perte de l'exercice écoulé : - 3.162 €

La réserve Légale s'élève de ce fait à Euros : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



QUATRIEME RESOLUTION

La gérance est chargée de la régularisation des résolutions qui précèdent.

A cet effet, tous les pouvoirs sont conférés au porteur de l'un des exemplaires du présent pour effectuer toutes formalités prescrites par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

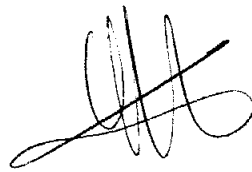
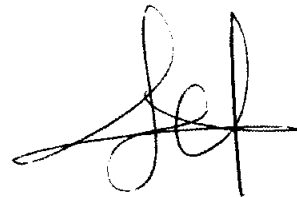
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, pour être porté au Registre des Délibérations de la société.

ASSOCIES PRESENTS

Mme CAROLINE KHAYAT

Mme Liliane KHAYAT

EMARGEMENT

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.A handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a long horizontal stroke at the end.

SOCIETE : A VOTRE IMAGE

RAPPORT ANNUEL DE GESTION (Exercice 2022)

Cher Associé,

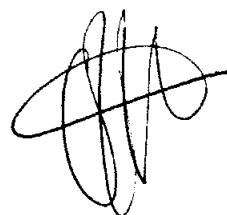
Conformément à l'article 56 de la loi du 24 Juillet 1966 et à l'article 9 du décret du 1er mars 1985, nous vous présentons le Rapport de Gestion concernant notre exercice social clôturé le 31 Décembre 2022.

Vous avez bien voulu constater la parfaite régularité de la présente Assemblée, sous tous les rapports.

L'exercice qui a été d'une manière générale moyen se présente ainsi :

- notre chiffre d'affaires est en baisse
- le rapport entre la perte brute et les charges d'exploitation est de %
- le résultat a été, en définitive, de - 3.162 Euros

D'après nos dernières observations, nous prévoyons que l'exercice en cours sera identique.



RENSEIGNEMENTS D'ORDRE COMPTABLE

1) CHIFFRE D'AFFAIRE annuel de Euros : 0 en 2022

2) CHARGES GLOBALES de l'exercice de Euros : 2.638
ainsi détaillées :

-- Charges externes	de Euros	2.563
-- Impôts et taxes.....	de Euros	75
-- Frais de personnel	de Euros	0
-- Charges sociales.....	de Euros	0
-- Amortissements.....	de Euros	0
-- Provision et autres charges	de Euros	0
-- Charges financières.....	.de Euros	0
-- Impôts sur les bénéfices...	.de Euros	0

Représentent 0 % du chiffre d'affaires.

4) RESULTAT NET COMPTABLE : - 3.162 Euros

5) CAPITAUX PROPRES / Après bilan report à nouveau 1.380 Euros.
À nouveau 1.542 Euros

6) RESERVE LEGALE : Dotation de l'exercice Euros : 0 Euros

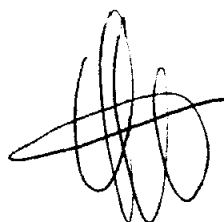
7) AFFECTATION DES RESULTATS : Nous vous proposons le report à nouveau des résultats

Votre information étant complète, nous allons vous lire notre Rapport Spécial prévu par l'article 50 de la loi sur les Sociétés, ensuite et après votre approbation des comptes, vous aurez à statuer sur l'affectation des résultats, et éventuellement le quitus à accorder à votre gérance.

Entre-temps, si vous désirez avoir d'autres renseignements, nous vous ferons un plaisir de vous éclairer.

Fait à Paris,
Le 30 Juin 2023

La GERANTE : KHAYAT Caroline



ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évolution des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisation corporelles et incorporelles
coût historique
taux pratiqués :
 - construction NON APLICABLE
 - installation matériel LINEAIRE 20% ou DEGRE
 - installation agencement LINEAIRE 10%à 25 %
 - matériel de transport NON APLICABLE
 - matériel de bureau LINEAIRE 20%à 25%
 - mobilier LINEAIRE idem
- Participations et autres titres NEANT
- Stocks
Les stocks sont évalués suivant la méthode FIFO
(premier entré, premier sorti)



La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à la valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

RENSEIGNEMENTS CHIFFRES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se caractérisent par les données suivantes :

-Total du bilan.....:	1.991
-Résultat de l'exercice.....:	- 3.162
-Chiffre d'affaire.....:	0
-Amortissements.....:	0
-Provisions.....:	

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Les notes ou tableaux, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis en date du 31 décembre 2022.

Variation des capitaux propres

-Montant antérieur des capitaux propres.....:	4.543
-Bénéfice de l'exercice.....:	
-Perte de l'exercice.....:	- 3.162

-Montant nouveau des capitaux propres.....: 1.381
(y compris Réserve légale)



Designation de l'entreprise		SARL A VOTRE IMAGE		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		16 PAUL VALERY		75116 PARIS	
Numéro SIRET *		80190645400013			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le 31/12/2022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilitisations corporelles *		028	030	
	Immobilitisations financières * (1)		040	042	
	Total I (5)		044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres * (3)	072	1 971	074
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	20	086	20
	Charges constatées d'avance *	092	094		
Total II	096	1 991	098	1 991	
Total général (I + II)	110	1 991	112	1 991	
PASSIF				Exercice N 1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 000		
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131	)	132	
	Report à nouveau	134	1 542		
	Résultat de l'exercice	136	-3 162		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
Total I	142	1 380			
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	169	78		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N :)	172	533		
Produits constatés d'avance	174				
Total III	176	611			
Total général (I + II + III)	180	1 991			
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 102 - septies Avis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL A VOTRE IMAGE		Néant ☐ *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le 31/12/2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	-1 826
	Production immobilisée *					224		
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230	2 000	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					212	174	
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stock (marchandises)*					236	698	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242		2 563		
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	75	244	75	
	Rémunérations du personnel*					250		
CHARGES D'EXPLOITATION	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements*					254		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262			
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
				Total des charges d'exploitation (II)		264	3 336	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	-3 162	
	Produits financiers (III)	280			Charges financières (IV)	294		
	Produits exceptionnels (IV)					290		
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300		
dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	-3 162		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	3 162		
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033 MOT-SD)			324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		Écarts de valeurs Liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration/art. 239 septies D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	DEDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 septies)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44 septies A)	989			
ZRD (44 septies)		127		ZRR (44 quinquies)	128			
Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 quinquies)		991		Investissements outre-mer	344			
ZFRANG (44 quinquies)		345						
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 septies)		992		Zone de développement prior.	993			
Dont divers		Deduction Exceptionnelles :	Créance due au report en arrière du déficit		346		350	
			- art. 39 decies		655			
			- art. 39 decies A		642			
			- art. 39 decies B		645			
	- art. 39 decies C		647					
	- art. 39 decies D		648					
	- Simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641					
	- art. 39 decies F		990					
- art. 39 decies G		649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	354	3 162
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables : *						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	372	3 162